

COMITE SYNDICAL

Mardi 23 février 2021 de 14h15 à 16h15

COMPTE-RENDU

Le comité syndical du 23 février 2021 est organisé en priorité en visioconférence ; seules 6 personnes seront autorisées en présentiel comme indiqué dans la note de la DGCL du 5 février dernier.

Rappel :

- Le quorum est abaissé à un tiers des membres présents
- Un délégué syndical peut disposer de deux pouvoirs.

SOMMAIRE

I- ADMINISTRATION GENERALE

I.1- ADMINISTRATION GENERALE – Débat d'Orientations Budgétaires 2021

I.2- ADMINISTRATION GENERALE – Entente Territoire d'énergie Pays de la Loire – Création d'une association des syndicats d'énergie pour intégrer la filiale SAS de la SEM Croissance Verte

I.3- ADMINISTRATION GENERALE – Transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public – Commune d'Olivet – Récapitulatif des transferts au 23 février 2021

I.4- ADMINISTRATION GENERALE - Entente Territoire d'énergie Pays de la Loire – Adhésion à SMILE

II- ENERGIES RENOUVELABLES ET MOBILITES DURABLES

II.1- ENERGIES RENOUVELABLES ET MOBILITES DURABLES – GNV – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

II.2- ENERGIES RENOUVELABLES ET MOBILITES DURABLES – MOBILITE ELECTRIQUE - OUESTCHARGE- Signature de la charte d'utilisation de la marque Ouestcharge, du contrat de licence de marque et du contrat multipartite de partenariat entre le SDEF et les syndicats ligériens.

M. le Président déclare la séance ouverte à 14h18

M. le Président propose de nommer Mme Valérie BOITTIN, secrétaire de séance.

M. le Président vérifie le quorum : 27 personnes sur 53 (rappel : quorum atteint au tiers de l'effectif)

M. le Président liste les suppléances et pouvoirs :

Effectif légal : 53

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

M. AGOSTINO Guillaume/Laval donne pouvoir à M. COISNON Jean-paul/Le Housseau-Bretignolles

Présents :35

Mmes AUREGAN C - BLANCHARD G - BOITTIN V - CHOPLAIN C.- FOUGERAY I - LEUTELIER A – PREVOSTO D

MM. BAHIER A - CHAMARET R. - BERTREL J - BARBE M - BRODIN G - COISNON JP - COUTY G. – DALIGAULT B - DARRAS B - DELAHAYE M - FORVEILLE JP - GADBIN J - GARNIER R. - GIBOIRE JP - GRAND D - JARRY V - LANGEVIN C. - LEPICIER RM - MARIOTON JM - MAZURE R. - MENARD G. - MICHEL L - PELLUAU P - POMMIER D.- RAIMBAULT JF - RONCERAY M.- TRANCHEVENT P.- TROISSANT B

Absents excusés :18:

Mmes BARBE B - BRICHET M. – TROTABAS C.

MM. BARASCUD F - BESNEUX D - BOISSEAU A - BUCHARD C - CARTON PY - DAUVERCHAIN Y - GENDRY H.– HUARD G - MAIGNAN G - ROUSSILLON S - SAULNIER V - SEVIN A - TATIN E. – TISON H - VALPREMIT A

M. le Président demande au comité syndical de se prononcer sur les modifications apportées à l'ordre du jour :

Retrait de la délibération :

I.4- ADMINISTRATION GENERALE - Entente Territoire d'énergie Pays de la Loire – Adhésion à SMILE

Ajout de la délibération :

II.2- ENERGIES RENOUVELABLES ET MOBILITES DURABLES – MOBILITE ELECTRIQUE - OUESTCHARGE- Signature de la charte d'utilisation de la marque Ouestcharge, du contrat de licence de marque et du contrat multipartite de partenariat entre le SDEF et les syndicats ligériens.

Modification de l'ordre du jour validé à l'unanimité du comité syndical

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 janvier 2021

Procès-verbal adopté à l'unanimité du comité syndical

Communication au comité syndical des affaires traitées dans le cadre de la délégation du Président

ENERGIES RENOUVELABLES ET MOBILITES DURABLES – projets de stations d'avitaillement GNV/BioGNV : signature des deux contrats de prêt avec le Crédit Agricole

ADMINISTRATION GENERALE – projet de rénovation énergétique du bâtiment R :

- signature du devis pour l'audit énergétique du bâtiment R avec le cabinet Flu'Bat Concept de Laval pour 2.730 € TTC (2.275€ HT). L'audit doit normalement être réalisé d'ici fin février avec une présentation du rapport pour la première quinzaine de mars.
- signature du devis pour étude d'aménagement du siège du syndicat en vue d'optimiser les espaces avec l'entreprise Bureau Concept de Saint-Berthevin pour 600 € HT (720 € TTC)

ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines – Elaboration du Document Unique : signature du devis avec le prestataire PFC 2S pour 4 330 € net toute charge.

Le comité syndical a pris connaissance de ces informations sans remarque, ni question.

I-ADMINISTRATION GENERALE

I.1- ADMINISTRATION GENERALE – Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) se déroule selon les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Il vous est proposé de prendre connaissance du Projet de Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 avant sa présentation lors du prochain comité syndical.

Annexe n°1 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Mme Choplain et M. Coisnon présentent le ROB à deux voix :

Après une introduction de M. Coisnon sur les éléments de contexte, Mme Choplain présente la loi de Finances 2021.

Les chiffres du syndicat

Mme Choplain commente les chiffres du budget annexe EnR (page 23) : « les recettes du budget annexe EnR nous invitent à réfléchir aux conditions du nouveau déploiement des bornes pour ne pas rester déficitaire ».

M. Michel : Le déploiement des bornes est arrêté ?

M. le Président : ce serait un redéploiement car il faut s'appuyer sur les résultats des usages constatés pour peut-être déplacer des bornes existantes qui ne sont pas utilisées. Il y a des lieux de passage stratégiques.

M. Coisnon : il faut aussi considérer les évolutions des capacités des batteries des véhicules électriques.

M. le Président : Dans l'utilisation des véhicules électriques, l'usage en général se fait entre le travail et le domicile avec une charge à l'un des deux endroits ; la recharge en itinérance est moins fréquente et nécessite une recharge rapide, voire ultra rapide. Ce sera la réflexion en 2021 sur le nouveau schéma des bornes.

M. Forveille : où en est le dossier sur les IRVAE (bornes pour les vélos électriques) ?

M. le Président rappelle le travail fait avec la région qui avait financé des bornes sur les bords de la Loire. Seulement, les lieux choisis ont été mal fréquentés et les bornes détériorées et non utilisées. La région a fait marche arrière. Nous sommes revenus vers la Région et on attend qu'ils s'y engagent. Bien sûr, on le fera en corrélation avec Mayenne Tourisme.

Mme Bordeau-Poisson indique, en réponse à la question posée sur le coût des bornes, que tout dépend du type de borne choisi. Cela peut commencer avec une « simple prise » jusqu'à un dispositif avec connexion Wifi, présentation d'offres touristiques et abris (exemple du dispositif étudié en ce moment avec Mayenne Tourisme : 16 000€).

M. Forveille : j'ai deux jeunes qui reprennent le restaurant sur le halage et pour eux c'est une préoccupation. Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse.

Mme Auregan : j'étais en commission hier au CD53, on a dit qu'on allait retravailler avec les entreprises et prestataires pour définir les lieux le long du halage, pour avoir un lien avec des prestataires comme les restaurants et les lieux où il serait intéressant d'avoir une consigne.

M. Barbé : les bornes IRVAE sur le halage, c'est bien et on avait parlé aussi de bornes sur la Velofrancette et la voie verte. On m'a dit, il y en aurait une sur le Vélorail. J'ai aussi entendu des gens qui en veulent dans les centres-bourgs. Il ne faut pas que Mayenne Tourisme n'en donne que pour les villes centre, encore une fois je dirais.

M. Forveille : j'ai bien conscience qu'il y a la notion de budget et on pourrait, je propose de porter à la réflexion de TE53, d'imaginer que les communes qui ont envie de développer le tourisme puissent aussi participer financièrement.

M. Menard : j'ai adressé un courrier à Mayenne Tourisme et TE53. Je rejoins ce qui a été dit et là où l'on met des cabanes à vélo, on met des prises pour les vélos mais il faut une coordination départementale même si les communes participent financièrement.

M. Raimbault : j'entends de très bonnes idées. Je propose d'impliquer aussi les associations de randonneurs cyclistes qui peuvent aussi avoir des idées.

M. le Président : Mayenne Tourisme est en lien avec les associations.

Juste avant de continuer le DOB, demain je déjeune avec la présidente de région. Dans les points que j'aborde avec elle, j'évoque les voies douces car rien ne semble prévu dans le plan de relance. Je reviens vers vous dès que j'ai une réponse de la présidente de région.

M. Michel demande des précisions sur l'augmentation des participations des communes.

M. Darras demande précisions sur la problématique de la station photovoltaïque de Chailland.

M. le Président explique qu'il y a un dysfonctionnement sur les modules avec une station à l'arrêt en cours d'expertise et que le dossier sera présenté à la commission EnR prochainement.

M. le Président explique les retards dans la mise en œuvre de la plateforme FACE et le refus de traiter nos demandes d'acomptes du syndicat de manière matérialisées, en attendant, ce qui vient fragiliser sensiblement la trésorerie du syndicat. J'ai présenté la situation à nos interlocuteurs de la DDT et DREAL qui n'étaient pas informés et les ai prévenus qu'ils pouvaient rencontrer les chefs d'entreprises mécontents parce que nous ne pourrions plus les payer !!

Il explique également la demande formulée par le syndicat dans le cadre de l'enveloppe complémentaire du FACE (55 millions d'euros). Comme pour la plateforme de suivi des acomptes, il est demandé d'enregistrer les demandes et la réponse sera donnée au mieux mi-mars.

M. le Président remercie M. Coison, Mme Choplain, Mme Chevalier, Mme Bordeau-Poisson et la commission administration générale pour la préparation de ce Débat d'Orientations Budgétaires et insiste sur la nouvelle présentation qui doit permettre aux nouveaux élus de prendre la dimension du contexte de l'énergie.

En matière de Ressources Humaines, M. le Président fait un point sur les recrutements en cours :

- le poste de chargé d'affaires EP est en bonne voie avec une prise de poste qui pourrait avoir lieu en avril
- le poste de responsable RH dans quelques semaines
- mais le plus difficile est de recruter un juriste avec de l'expérience, avec nos grilles salariales et une connaissance du domaine de l'énergie; la relance de l'appel à candidatures devrait être faite cette semaine.

Sur les orientations 2021 du syndicat, M. le Président précise les éléments présentés en projets d'investissement :

Fonctionnement du syndicat :

- Travaux bâtiment R : il précise que pour les travaux prévus sur le bâtiment R, celui du siège, il s'agit essentiellement de travaux énergétiques ce qui permet d'être exemplaire lorsque nous accompagnons les collectivités en matière de MDE (chauffage, ventilation, joints des menuiseries, aménagement de l'entrée et du rez-de-chaussée en bureaux). Mais nous resterons à un niveau d'investissement maîtrisé.
- Espace de démonstration extérieur : Sur ce projet, ce serait installer une borne GNV comme l'ont fait les collègues du TE61. Mais les investissements seraient surtout pour 2022.
- Parc de véhicules : Pour les véhicules, c'est vendre quelques véhicules anciens avec peu de valeur et peut être la Toyota Prius tant qu'elle a encore un peu de valeur pour la changer par un véhicule plus modeste et une motorisation « verte ».
- Parc informatique et téléphonie : il s'agit de remédier aux connexions compliquées avec des matériels pourtant récents.

Innovation :

- OPAIR : il y a toujours le projet OPAIR qui entre dans la phase test avec des smartphones.

M. Forveille : sur les travaux envisagés sur le siège, je pense qu'il y a lieu d'associer les agents qui y travaillent. L'équipe est en train de s'étoffer et il y a moyen de réfléchir aux aménagements pour une optimisation et communication optimales.

M. le Président : j'espère que vous pourrez venir bientôt au siège du syndicat pour ceux qui n'ont pas encore visité. Dans la cafeteria à l'étage, il y a une boîte à idées que les agents peuvent alimenter. Sur les aménagements des bureaux, ce sera évidemment dans ce sens que seront envisagés ces travaux. On devrait d'ailleurs récupérer l'espace dédié à nos archives puisque nous avons une archiviste mise à disposition par le CDG53, Frédérique.

D'ailleurs, nous avons des archives des mairies de St Georges Buttavent par exemple et qui n'ont rien à voir avec les réseaux.

M. Brodin : elles nous manquent.

Le Comité Syndical a débattu des orientations budgétaires 2021.

I.2- ADMINISTRATION GENERALE – Entente Territoire d'énergie Pays de la Loire – Création d'une association des syndicats d'énergie pour intégrer la filiale SAS de la SEM Croissance Verte

Dans le cadre de la Loi sur la Transition énergétique de la Croissance Verte de 2015 (Loi n° 2015-992 du 17 août 2015) et le déploiement des politiques environnementales et énergétiques régionales, le conseil régional des Pays de la Loire a créé la SEM Croissance Verte. Cet outil de financement (10 millions d'euros), soutient et finance les projets de rénovation énergétique, d'ingénierie territoriale et les projets relatifs à la production, au développement et exploitation des énergies renouvelables dans les Pays de la Loire.

Les activités de la SEM Croissance Verte se déploient en trois grandes branches :

- La rénovation énergétique des logements publics/tertiaire ;
- Une offre d'ingénierie territoriale ; et
- La création d'un fonds d'investissement visant à financer les projets de production, de développement et d'exploitation des énergies renouvelables.

Ne pouvant agir directement comme un investisseur de fonds propres dans des sociétés de projets, la SEM Croissance Verte a créé une filiale sous forme de société par actions simplifiées (SAS) afin de participer au financement des projets territoriaux. La SEM Croissance Verte a investi à hauteur de 70%

(7 millions d'euros) dans le capital de sa filiale (approximativement 10 millions d'euros). Ce fonds d'investissement participe au financement des projets d'énergies renouvelables (développement, production, exploitation).

Etant actionnaire de la filiale SAS de la SEM Croissance Verte, les syndicats d'énergie de l'Entente Territoire d'énergie Pays de la Loire se constituent en association pour intégrer le conseil d'administration de la filiale SAS. Ce fonds d'investissement est constitué d'un conseil d'administration et d'un comité d'investissement chargé d'émettre des avis techniques et d'évaluer les projets d'investissement, de désinvestissement et de réinvestissement.

Ainsi les syndicats d'énergie membres de l'Entente se regroupent sous forme d'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, ayant pour titre : : « *L'association des syndicats départementaux d'énergie des Pays de la Loire pour la SEM Croissance Verte*. Cette association n'est créée que dans le but d'intégrer le conseil d'administration de la filiale SAS. Les présidents des syndicats départementaux d'énergie composent cette association des syndicats d'énergie.

Il vous est proposé de :

- **Approuver et autoriser la création d'une association des syndicats d'énergie afin d'intégrer la filiale SAS de la SEM Croissance Verte. L'association n'est créée que dans le but d'intégrer ce fonds d'investissement ;**
- **Valider les statuts de l'association des syndicats d'énergie annexés à la présente délibération ;**
- **Approuver le versement d'une subvention de 250 euros à l'association des syndicats afin d'adhérer financièrement au fonds d'investissement de la SEM CV et pour couvrir les dépenses de l'association (frais bancaires, assurance, frais de déplacement etc.) ;**
- **Reconnaître que le président représente le syndicat au sein de l'association des syndicats ;**
- **Autorise le président à signer et valider les formalités et actes permettant la création complète de l'association.**

Annexe n°2 : *projet de statuts de l'association*

A noter : pour des raisons de calendrier au regard de l'activité de la SEM Croissance Verte et pour être opérationnels pour le prochain Conseil d'Administration, il vous est demandé de délibérer sur la création de cette association au cours du comité syndical du 23 février 2021. Cependant, il se peut que l'étude juridique en cours sur la nécessité de créer cette association nous conduise à ne pas y donner suite. Vous serez informés de la création, ou non, de cette association lors du comité syndical du 23 mars 2021.

M. le Président expose : il y a deux solutions, celle de l'association et celle d'une représentation directe préconisée par les juristes. Comme le calendrier impose de présenter ce dossier ce jour.

M. Raimbault : qu'est-ce qui explique cette inertie sur la création de la SEM CV ? Il y a des raisons ?

M. le Président Le fait que la SEM intègre la région, les départements, les métropoles et les syndicats d'énergie demande plus de temps.

Délibération adopte à l'unanimité du comité syndical.

I.3- ADMINISTRATION GENERALE – Transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public – Commune d'Olivet – Récapitulatif des transferts au 23 février 2021

Vu l'article L.5211-18 du CGCT ;

Vu les statuts de Territoire d'énergie Mayenne dont la révision a été approuvée par arrêté préfectoral du 7 juillet 2020 ;

Vu la délibération de la commune d'Olivet en date du 10 novembre 2020 relative au transfert de la compétence optionnelle éclairage public ;

Dans le cadre des statuts du Syndicat Départemental et leurs annexes, les communes ou collectivités peuvent, au titre des compétences optionnelles, adhérer à TE53. Dans le cas présent, la commune d'Olivet a fait le choix de transférer intégralement la compétence éclairage public à savoir l'investissement, la maintenance, le géoréférencement et la gestion des DT/DICT.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte :

- **du transfert de compétence exposé ci-avant entraînant l'adhésion de la commune d'Olivet à compter du 1er janvier 2021**
- **et de l'état des transferts de la compétence optionnelle éclairage public à l'échelle du département.**

M. Michel demande où nous en sommes des transferts de compétence Eclairage Public.

Mme Bordeau-Poisson indique que le récapitulatif est en cours mais que cela nécessite encore un peu de temps pour finaliser un état des lieux précis et s'en excuse.

M. Forveille : il me semble que beaucoup de chantiers sont ouverts donc cette demande de délai est justifiée.

M. Menard : où en sommes-nous des transferts de compétence EP des EPCI ?

Mme Bordeau-Poisson : à ce jour seules les CC du Pays de Craon et de Meslay-Grez ont transféré la compétence EP de leurs ZA. Mayenne Communauté a fait connaître son intérêt mais doit avant tout établir un état précis de l'EP de ces ZA. La CC du Bocage a demandé la possibilité de transférer par étape. Sur ce point, nous allons revenir vers la CC du Bocage car nous avons des éléments juridiques.

Mme Fougeray : qu'en est-il du lissage jusqu'en 2025 évoqué en comité syndical car ma commune n'a pas encore transféré la gestion des DT/DICT ?

Mme Bordeau-Poisson la question a été validée en comité syndical en janvier dernier ce qui a conduit à une modification des Conditions Techniques, Administratives et Financières de la compétence Eclairage Public en ce sens; un document qui va d'ailleurs être envoyé à toutes les collectivités concernées très prochainement avec les demandes de délibérations et arrêtés sur les coupures d'EP. Concernant le lissage de la prise en charge du géoréférencement, au-delà des conditions TAF, une délibération sera soumise au prochain comité syndical pour préciser les modalités de calcul de manière à ce que les trésoriers respectifs valident les versements.

Délibération adoptée à l'unanimité du comité syndical.

II- ENERGIES RENOUVELABLES ET MOBILITES DURABLES

II.1- ENERGIES RENOUVELABLES ET MOBILITES DURABLES – GNV – Demande de subvention auprès du Conseil départemental

Dans le cadre du développement des deux stations GNV/Bio GNV actuellement portées par Territoire d'Energie Mayenne (stations de Changé et d'Aron), le syndicat vise à une optimisation des budgets notamment par la recherche de subventions (aide à l'investissement).

C'est dans ce contexte que le syndicat entend déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental pour un montant de 50 000 € par station et a sollicité Mme la Sous-Préfète à la Relance.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à :

- **déposer auprès du conseil départemental une demande de subvention portant sur une aide à l'investissement pour les stations GNV de CHANGE et d'Aron pour un montant de 50 000€ par station**
- **et signer tout acte et document relatifs à ces dossiers.**

M. le Président fait un point d'avancement sur ces deux stations en indiquant que les signatures d'achat des terrains se finalisent.

Mme Fougeray demande une précision sur la station de Changé : sera-t-elle une station GNV ou Bio Gnv ou les deux ?

M. le Président : quand on est une station Bio GNV, on fonctionne avec des certificats de garantie d'origine. Aucune station aujourd'hui n'est raccordée directement à une unité de production de méthanisation donc le plus souvent la molécule de gaz est mélangée. Mais avec le potentiel de la Mayenne en méthanisation et le schéma de déploiement du réseau gaz et l'objectif en matière d'autonomie gaz, on sera sur la molécule biométhane.

Délibération adoptée à l'unanimité du comité syndical.

II.2- ENERGIES RENOUVELABLES ET MOBILITES DURABLES – MOBILITE ELECTRIQUE - OUESTCHARGE- Signature de la charte d'utilisation de la marque Ouestcharge, du contrat de licence de marque et du contrat multipartite de partenariat entre le SDEF et les syndicats ligériens.

L'harmonisation des réseaux de mobilité électrique bretons et ligériens passe par la création d'un site internet commun aux sept syndicats (hors Morbihan et la Sarthe) sous le nom Ouestcharge.fr. Ce site se substitue au site breton actuellement administré par IZIVIA (prestataire des bretons). Le site commun comprend des fonctionnalités similaires à l'ancien site breton (cartographie, tarification, information sur les acteurs du réseau, etc.) et permet ensuite aux utilisateurs.rices d'accéder à une page régionale spécifique. Le site est réalisé par un prestataire breton (SenX) et sera effectif à partir du 1^{er} mars 2021.

Le SDEF (Syndicat départemental d'énergie du Finistère) propose de prendre en compte la commande au prestataire et de valider par le paiement direct au SDEF, de la quote-part de la participation de chaque syndicat. Ainsi, les syndicats bretons et ligériens doivent convenir d'un contrat multipartite de partenariat entre le syndicat gestionnaire de la page d'accueil Ouestcharge.fr (SDEF) et les autres membres du groupement. Le contrat multipartite de partenariat entre le SDEF, gestionnaire de la page d'accueil Ouestcharge.fr et les syndicats ligériens, a vocation à convenir des flux financiers entre les parties pour la création du portail commun, l'enregistrement des noms de domaine pour la page d'accueil et pour l'accès à l'espace de connexion du compte IRVE des syndicats ligériens.

D'autre part, une charte d'utilisation de la marque doit être validée et signée entre les syndicats bretons et ligériens pour permettre à Territoire d'énergie Pays de la Loire de communiquer sur le réseau Ouestcharge. La communication auprès de nos usagers.es n'est possible qu'avec la signature de la charte d'utilisation de la marque. Cependant, la charte d'utilisation de la marque ne peut être signée avant la signature du contrat de licence de marque : il est nécessaire d'avoir la licence pour ensuite s'engager à respecter la charte. Le contrat de licence de marque et la charte d'utilisation de la marque devront être signés par chaque président membre du groupement.

Ainsi, il est proposé au comité syndicat de :

- Autoriser M. le Président à signer le contrat multipartite de partenariat entre le syndicat gestionnaire de la page d'accueil Ouestcharge.fr (SDEF : Syndicat départemental d'énergie du Finistère) et les autres syndicats ligériens ;
- Autoriser M. le Président à signer le contrat de licence de marque et la charte d'utilisation de la marque Ouestcharge ;
- Autoriser M. le Président à signer tout acte et documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité du comité syndical.

Questions diverses et imprévues

M. le Président informe le comité syndical de l'intervention de l'archiviste via le CDG, Frédérique, dans nos murs pendant quelques mois.

Il rappelle que les communes sont propriétaires des réseaux. Il invite les élus à lire l'article de Ouest France de ce jour à propos d'une entreprise d'élagage sous la responsabilité d'Enedis qui a éventré un pipeline chez un agriculteur bio dans un département limitrophe.

M. le Président rappelle aux élus de faire remonter les dysfonctionnements relatifs à l'élagage par courrier auprès d'Enedis et du syndicat.

M. Raimbault : en Mayenne, un travail a été fait avec Enedis et la chambre d'agriculture sur les conditions d'intervention et le moment avec un taux d'indemnisation dû avec des exemples de photo de dégradations de champs.

M. le Président : sans revenir sur ce travail avec la chambre d'agriculture, en fin d'année dernière, on a eu des soucis sur de l'élagage laissé sur place sur un chemin.

M. Brodin : on est propriétaire des réseaux et de l'éclairage public. Quand on veut modifier les horaires d'éclairage public, c'est une délibération de la commune avec l'intervention d'une entreprise en fonction du matériel installé.

M. Coisson : il y a aussi la notion de responsabilité du maire s'il y a un accident si la délibération ou l'arrêté n'a pas été pris.

M. Brodin : le problème, c'est plus la réactivité pour modifier les horaires.

M. Brodin : avec le couvre-feu, il aurait été mieux d'éteindre mais on m'a expliqué qu'entre le forfait déplacement et l'économie engendrée, il valait mieux rester allumer. Environnementalement, ce n'est pas performant.

M. Marioton : sur ce qui semble une modification simple souvent il faut intervenir dans l'armoire mais quand il faut intervenir dans les armoires il y a une facturation et c'est normal.

M. Forveille : à ce sujet, mon agent technique sait gérer le système automatisé et mettre en marche forcée pour une nuit par exemple. J'ai peut-être la chance d'avoir un agent qui a été accompagné. Mais n'y aurait-il pas besoin de formation auprès d'agents techniques dans des communes ?

M. le Président : d'un point de vue droit et responsabilité, je ne pense pas qu'un agent technique communal ait le droit d'intervenir dans une armoire EP !

M. Pelluau : il faut une habilitation électrique.

M. Marioton : je rappelle que depuis des années, sans formation électrique de base, vous n'avez plus le droit d'être habilité.

M. Brodin : dans le cas présent, c'est une personne habilitée puisqu'il était électricien avant.

M. Forveille : il pourrait être intéressant de passer l'information sur les éventuelles possibilités et responsabilités.

Planning des bureaux et comités syndicaux du 1er semestre 2021 pour vous permettre d'anticiper les dates des commissions :

Bureau Syndical Les lundis 12h00-14h00	11 janvier 2021	15 février 2021	15 mars 2021	10 mai 2021	21 juin 2021
Comité Syndical Les mardis 14h15-16h30	19 janvier 2021	23 février 2021 ROB/DOB	23 mars 2021 BP 2021	18 mai 2021	29 juin 2021

M. le Président invite les membres du comité syndical à bien contacter leur suppléant « lorsque vous ne pouvez pas vous rendre en comité syndical et pensez à nous informer de votre présence/absence en retour d'invitation. On a toujours plus de la moitié des présents et je vous remercie de votre investissement. »

M. le Président déclare la séance levée à 16H12.

Madame Valérie BOITTIN

Secrétaire de séance

Monsieur Richard CHAMARET

Président de Territoire d'énergie Mayenne

